



Constantinos Salonidis

Associé, Co-Directeur, Département Arbitrage et contentieux international

Washington, D.C.

TÉL. : +1.202.261.7332

FAX : +1.202.785.6687

EMAIL : csalonidis@foleyhoag.com

Constantinos Salonidis est un associé et co-directeur du Département Arbitrage et contentieux internationaux de Foley Hoag du cabinet de Washington, D.C., États-Unis. Il est spécialisé dans le règlement des différends internationaux portés devant la Cour internationale de Justice et les comités d'arbitrage administrés en vertu des Règlements d'arbitrage du CIRDI (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements), de la CNUDCI (Commission des Nations unies pour le droit commercial international) et de la CCI (Chambre de commerce internationale). Constantinos a représenté plusieurs États européens, asiatiques, du Moyen-Orient et latino-américains dans le cadre d'affaires liées aux traités d'investissement impliquant divers secteurs, tels que le secteur bancaire, les hydrocarbures, l'assurance médicale, le tabac, les opérations portuaires, la sidérurgie, la fabrication automobile, les services de télévision par câble, la gestion des déchets et l'exploitation minière. Il conseille régulièrement des États souverains et des particuliers au sujet d'un grand nombre de problématiques de droit international privé et public. L'édition 2021 de *Who's Who Legal: Arbitration* reconnaît Constantinos pour sa « connaissance encyclopédique du droit international » ainsi que pour son « excellente présentation des arguments de droit », alors que l'édition 2021 de *Legal 500 — USA (International Arbitration)* met en exergue « ses connaissances et sa compréhension exceptionnelles du paysage de l'arbitrage international/du droit international et de ses acteurs » et le définit comme un « fin stratège motivé par la recherche de solutions ».

Constantinos est nommé par la République slovaque pour exercer au sein du comité de conciliateurs du CIRDI. Il a donné des conférences sur divers sujets de droit international public à l'Institut universitaire de Genève, à la faculté de droit de Melbourne, à la faculté de droit de Columbia ainsi que dans plusieurs autres établissements universitaires aux États-Unis et à l'étranger, et détient le prestigieux Diplôme de droit international public de l'Académie de droit international de la Haye (2006), qui est rarement décerné. En 2018, il était directeur des études en anglais pour la session de droit international public de l'Académie.

BARREAUX

- Admis à New York ; admis en Grèce et en qualité de Conseiller juridique spécial du District de Columbia

EXPÉRIENCE

Arbitrages et contentieux entre États et conseils aux États souverains

- L'État du Qatar, la République arabe d'Égypte, le Royaume du Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (2017) – Demande (A) ; et l'État du Qatar, la République arabe d'Égypte, le Royaume du Bahreïn et les Émirats arabes unis (2017) – Demande (B).* Counsel auprès du Qatar dans le cadre d'une procédure engagée devant le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale suite à certaines mesures relatives à l'aviation adoptées par les Défendeurs depuis juin 2017.

DOMAINES

Contentieux et arbitrage internationaux

Cour internationale de Justice

Arbitrage entre investisseurs et États

Différends sur les frontières maritimes et terrestres

Droit international public

Arbitrage commercial

ÉTUDES

Faculté de droit de la Democritus University of Thrace, Doctorat, 2010

Georgetown Law Center, Maîtrise de droit (LL.M.) en Études de droit international, 2010

Hague Academy of International Law, Diplôme de droit international public, 2006

Faculté de droit de la Democritus University of Thrace, Maîtrise de droit en droit international public, 2005

Faculté de droit de la Democritus University of Thrace, Licence de droit, 2001

LANGUES

Anglais, Grec, Espagnol

- Conseil auprès du Qatar dans le cadre d'une procédure d'arbitrage engagée contre le Bahreïn, l'Égypte, l'Arabie saoudite et les EAU sous l'égide de l'Union postale universelle.
- Conseils dispensés au Qatar dans le cadre d'une procédure engagée contre l'Arabie saoudite et les EAU au sein de l'Organisation mondiale du commerce et en vertu des dispositions de la CIEDR (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) relatives à la conciliation.
- *Appel relatif à la compétence du Conseil de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) en vertu de l'article 84 de la Convention sur l'Aviation civile internationale (Bahreïn, Égypte, Arabie saoudite et Émirats arabes unis c. Qatar) et Appel relatif à la compétence du Conseil de l'OACI en vertu de l'article II, section 2, de l'Accord de 1944 sur le transit des services aériens internationaux (Bahreïn, Égypte et Émirats arabes unis c. Qatar).* Conseil auprès du Qatar dans le cadre d'une procédure engagée devant la Cour internationale de Justice interjetant plusieurs appels contre les décisions relatives à la compétence du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale. La Cour a rejeté les appels à l'unanimité.
- *Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Qatar c. EAU).* Conseil auprès du Qatar dans le cadre de cette procédure engagée devant la Cour internationale de Justice à la suite de violations de la Convention par les EAU depuis juin 2017.
- *Les Philippines c. la Chine.* Conseil auprès des Philippines dans le cadre de l'arbitrage historique en vertu de l'Annexe VII du CNUDM pour déterminer les droits maritimes des Philippines et de la Chine en mer de Chine méridionale.
- *La République de l'Équateur c. les États-Unis d'Amérique.* Conseil auprès de l'Équateur dans le cadre d'un arbitrage révolutionnaire mené en vertu des dispositions concernant le règlement de différends entre États du traité bilatéral d'investissement entre l'Équateur et les États-Unis, arbitrage relatif à l'interprétation et à l'application de l'article II (7) (la disposition sur les « moyens efficaces ») du traité.
- Conseils dispensés à un pays d'Afrique du Nord-Est sur un différend territorial et maritime l'opposant à un pays voisin.

Arbitrage portant sur les traités d'investissement

- *Sanitek S.a.r.l., Sari Haddad et Elias Doumet c. la République d'Arménie.* Conseil auprès de l'Arménie dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu des traités bilatéraux d'investissement entre l'Arménie et le Canada et entre l'Arménie et le Liban dans le cadre d'un litige concernant des services de gestion des déchets.
- *Axiata Investments (UK) Limited et Ncell Private Limited c. Népal.* Conseil auprès du Népal dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre le Royaume-Uni et le Népal dans le cadre d'un litige concernant l'imposition des plus-values sur l'acquisition d'actions d'une société de télécommunications népalaise.
- *Raiffeisen Bank International AG et Raiffeisen Bank Austria d.d. c. la République de Croatie.* Conseil auprès de la Croatie dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre la Croatie et

l'Autriche à la suite d'investissements présumés dans les secteurs financier et bancaire croates.

- *Adria Group B.V. et Adria Group Holding B.V. c. la République de Croatie.* Counsel auprès de la Croatie dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre la Croatie et les Pays-Bas à la suite d'investissements présumés dans une entreprise de détail située en Croatie.
- *Nissan Motors Ltd. c. la République d'Inde.* Counsel auprès de l'Inde dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI au titre de l'Accord de partenariat économique complet entre l'Inde et le Japon à la suite du non-remboursement présumé d'impôts concernant les activités d'un projet automobile intégré dans l'État indien de Tamil Nadu.
- *Thomas Gosling et autres demandeurs c. la République de Maurice.* Counsel auprès de Maurice dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre Maurice et le Royaume-Uni à la suite d'investissements présumés dans des projets immobiliers à Maurice. En rendant sa sentence, le tribunal a rejeté l'ensemble des demandes des investisseurs pour incompétence et absence de bien-fondé.
- *Louis Dreyfus Armateurs SAS c. la République de l'Inde.* Counsel auprès de l'Inde dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI concernant un contrat portant sur la fourniture et l'utilisation de matériel de cargaison de l'État indien du Bengale-Occidental en vertu du traité bilatéral d'investissement entre l'Inde et la France. Dans sa sentence définitive, non seulement le tribunal a rejeté toutes les demandes, mais il a également adjugé en faveur de l'Inde une somme de 7,2 millions de dollars.
- *Philip Morris Brands et autres demandeurs c. la République orientale de l'Uruguay.* Counsel auprès de l'Uruguay dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre l'Uruguay et la Suisse concernant la réglementation uruguayenne régissant le conditionnement de paquets de cigarettes et les avertissements sanitaires, et la décision de justice relative aux contestations, par l'investisseur, des réglementations administratives nationales. Les requêtes du demandeur ont été rejetées car dénuées de fondement. Le tribunal a également adjugé en faveur de l'Uruguay la somme de 7 millions de dollars.
- *Ping An Life Insurance Company of China, Limited & Ping An Insurance (Group) Company of China, Limited c. le Royaume de Belgique.* Représentation de la Belgique dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre la Belgique et la Chine concernant des mesures dans le secteur des services financiers. L'affaire a été rejetée pour défaut de compétence à l'égard des allégations de l'investisseur.
- *European American Investment Bank AG (Austria) c. la République slovaque.* Counsel auprès de la Slovaquie dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre la République slovaque et l'Autriche résultant de changements dans le secteur de l'assurance maladie slovaque. L'affaire a été rejetée pour défaut de compétence à l'égard des allégations de l'investisseur. Le tribunal a également adjugé en faveur de la Slovaquie la somme de 1,6 million de dollars.

- *Achmea B.V. c. la République slovaque (2)*. Counsel auprès de la Slovaquie dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre la Slovaquie et les Pays-Bas concernant des mesures présumées dans le secteur de l'assurance maladie. L'affaire a été rejetée pour défaut de compétence à l'égard des allégations de l'investisseur. Le tribunal a également adjugé en faveur de la Slovaquie la somme de 1,35 million de dollars.
- *Vannessa Ventures Ltd c. la République bolivarienne du Venezuela*. Counsel auprès du Venezuela dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI (Mécanisme supplémentaire) en vertu du traité bilatéral d'investissement entre le Canada et le Venezuela, les requêtes des demandeurs ayant été rejetées pour absence de bien-fondé.
- *Wuxi T. Hertz Technologies Co. Ltd, et Jetion Solar Co. Ltd. c. la République hellénique*. Counsel auprès de la Grèce dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre la Grèce et la Chine découlant d'investissements présumés dans un projet photovoltaïque dans le nord de la Grèce. La demande d'arbitrage des investisseurs a été retirée.
- *Talal Al Awamleh et autres demandeurs c. l'État du Qatar*. Counsel auprès du Qatar dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre le Qatar et la Jordanie concernant des contrats portant sur une franchise de télévision par câble. L'affaire a été suspendue conformément à la règle 43 du Règlement d'arbitrage du CIRDI.
- *Slovak Gas Holding BV, GDF International SAS & E.ON Ruhrgas International GMBH c. la République slovaque*. Counsel auprès de la Slovaquie dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du Traité sur la charte de l'énergie découlant de changements dans le secteur de l'énergie slovaque. L'affaire a été suspendue conformément à la règle 43 du Règlement d'arbitrage du CIRDI.
- *Murphy Exploration & Production Company-International c. la République de l'Équateur*. Counsel auprès de l'Équateur dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre l'Équateur et les États-Unis découlant de modifications apportées à la législation nationale concernant l'exploitation des ressources pétrolières en Équateur. Le demandeur n'a reçu qu'une partie des dommages-intérêts réclamés (environ 5 %).
- *City-State N.V et autres demandeurs c. l'Ukraine*. Représentation de l'Ukraine dans le cadre d'un arbitrage engagé devant le CIRDI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre l'Ukraine et les Pays-Bas concernant des mesures prises dans les secteurs bancaire et financier ukrainiens. Les demandeurs ont obtenu des dommages-intérêts s'élevant à moins d'un tiers du montant initial réclamé.
- *Tenaris S.A. et Talta - Trading e Marketing Sociedade Unipessoal Lda. c. la République bolivarienne du Venezuela*. Counsel auprès du Venezuela dans le cadre de deux arbitrages engagés devant le CIRDI en vertu des traités bilatéraux d'investissement entre le Venezuela et le Luxembourg et entre le Venezuela et le Portugal concernant des mesures prétendument influentes sur les investissements des demandeurs dans l'industrie sidérurgique du Venezuela. En première instance, les demandeurs ont obtenu des dommages-intérêts s'élevant

à moins d'un quart du montant initial réclamé ; en deuxième instance, ils s'élevaient à moins d'un tiers.

- *Merck Sharpe & Dohme (I.A.) c. la République de l'Équateur*. Counsel auprès de l'Équateur dans le cadre d'un arbitrage engagé devant la CNUDCI en vertu du traité bilatéral d'investissement entre l'Équateur et les États-Unis concernant le traitement d'un investisseur étranger par le pouvoir judiciaire équatorien.

Arbitrage commercial international et affaires liées

- Counsel auprès de la République hellénique dans le cadre d'une procédure relative à l'exécution d'une sentence CCI devant les tribunaux américains.
- Counsel auprès d'une entreprise publique d'ingénierie navale dans le cadre d'un arbitrage CCI lié à la violation d'un contrat concernant l'entretien et la réparation de deux sous-marins.

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Grèce, Ministère des Affaires étrangères, Centre pour la recherche et la planification, 2008-2009
- Grèce, Académie d'Athènes, Bureau des institutions internationales et constitutionnelles, 2006-2009

DISTINCTIONS

- Legal 500 : Dispute Resolution-International Arbitration (États-Unis) — Distinction « Next Generation Partner » (2021)
- Who's Who Legal : Arbitration 2021 – Futurs dirigeants (Associés)
- Directeur des études pour le droit international public, Académie de Droit International de La Haye (2018)
- Faculté de droit de Melbourne, *Honorary Senior Fellow* (2019)
- Professeur invité, Institut universitaire d'Études internationales et de développement, Genève (2019)

CONTRIBUTIONS

- Comité de conciliateurs (nommé par la République slovaque), CIRDI
- Comité d'arbitres et de médiateurs, Centre asiatique d'arbitrage international
- Comité de règlement de différends sur les noms de domaines, Centre asiatique d'arbitrage international

PUBLICATIONS

- "AES Corporation and Tau Power B.V. v. Republic of Kazakhstan (ICSID Case No. ARB/10/16)", Résumé de l'affaire, RAPPORTS DU CIRDI, Vol. 19 (avec D. Ho) (parution à venir)
- "Bankswitch Ghana Ltd (Ghana) v Republic of Ghana acting as the Government of Ghana (PCA Case No. 2011-10)", RAPPORTS DU CIRDI, Vol. 18, pp. 304-330 (avec J. Klingler)

- “Union of India v Vodafone Group plc: One Step Closer to Reconciling the Jurisdictional Competence of Domestic Courts and Investment Treaty Tribunals?”, 34(3) ICSID REVIEW—FOREIGN INVESTMENT LAW JOURNAL (2019), pp. 585-594 (avec S. Roy)
- *CANONS OF CONSTRUCTION AND OTHER INTERPRETIVE PRINCIPLES IN PUBLIC INTERNATIONAL LAW* (coéditeur (avec J. Klingler & Y. Parkhomenko), Kluwer, 2019)
- “*International Commercial Arbitration : Cyprus*,” *GLOBAL ARBITRATION REVIEW*, (2018)
- “*International Commercial Arbitration: Greece*,” *GLOBAL ARBITRATION REVIEW* (2018)
- *NATURAL RESOURCES AND THE LAW OF THE SEA* (co-éditeur (avec L. Martin et C. Hioureas), Juris Publishing, 2017)
- “*Inherent Powers of ICSID Tribunals*” [dans :] I. Laird and T. Weiler (éditeurs), *INVESTMENT TREATY ARBITRATION AND INTERNATIONAL LAW 43* (Juris Publishing, 2012)
- *David's Sling: Cross-Agreement Retaliation in International Trade Disputes*, 45(2) *JOURNAL OF WORLD TRADE* 457 (2011) (avec A. Mitchell)
- “*The Sources of International Law*” [dans :] K. Antonopoulos & K. Magliveras (éditeurs) *THE LAW OF THE INTERNATIONAL SOCIETY* (Nomiki Bibliothiki, 2011/2014/2017) (en grec)
- “*Post-Conflict Amnesties in Non-International Armed Conflicts*”, [dans :] M. Matheson & D. Momtaz (éditeurs), *RULES AND INSTITUTIONS OF INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW PUT TO THE TEST OF RECENT ARMED CONFLICTS* 863 (M. Nijhoff Publications, 2010)
- “*The International Criminal Court as a Mechanism of Social Dynamic: Some Preliminary Thoughts on the Political Function of the Court*” [dans :] S. Perrakis (éditeur), *INTERNATIONAL JUSTICE IN THE 21ST CENTURY: CHALLENGES AND PERSPECTIVES*, (Ant. N. Sakkoulas Publishers: Athènes-Komotini, 2010) (en grec)
- “*The Extent of the Obligation to Extradite or Prosecute Grave Breaches of International Humanitarian Law*”, [dans :] *ARMED CONFLICTS AND INTERNATIONAL HUMANITARIAN LAW 150 YEARS AFTER SOLFERINO: ACQUIS AND PROSPECTS* 613 (Bruylant, 2009)
- “*United Nations Practice towards Amnesty for International Crimes: A Critical Appraisal*” [dans :] S. Perrakis (éditeur), *VIEWS ON THE LEGAL AND POLITICAL ASPECTS OF INTERNATIONAL ORGANIZATION* 627 (Ant. N. Sakkoulas Publishers: Athènes -Komotini, 2009) (en grec)
- “*Civil Liability of Classification Societies: Recent Developments in International and European Union Law*” [dans :] G. Tsaltas (éditeur), *ENVIRONMENT AND MARITIME TRANSPORTS: IN SEARCH OF A SUSTAINABLE MOBILITY* 249 (I. Sideris: Athènes 2008) (en grec)
- *INTERNATIONAL LAW, SOFT LAW AND EXTRALEGAL TECHNIQUES OF NORMATIVE REGULATION* (Ant. N. Sakkoulas Publishers, 2005) (en grec)

CONFÉRENCES ET INTERVENTIONS

- Conférencier invité récurrent dans le cadre du Programme de formation des cadres sur l'arbitrage des investissements à l'attention des représentants de gouvernements, tenu chaque année au *Columbia Center for Sustainable Investment*, à la faculté de droit de Columbia, à New York.
- Modérateur, *Investor-State Dispute Settlement 2.0: Stakeholder Perspectives on Recent Developments in the European Union's Multilateral Investment Court Project*, Nations Unies, 27 avril 2018.
- Modérateur, *Best Practices in International Arbitration and Recent Developments*, Georgetown University Law Center, 24 octobre 2016.
- *International Litigation and Arbitration of Disputes under UNCLOS*, conférence lors de la vingt-et-unième session de l'Académie de Rhodes sur la loi et la politique en matière d'océans, Rhodes, Grèce, 12 juillet 2016.
- *PMI c. Uruguay*, présentation lors du deuxième colloque biennal du Réseau Mondial de droit économique, tenu à la faculté de droit de Melbourne, Australie, 19-20 mai 2016.
- *Jurisdiction Ratione Temporis*, présentation lors de la conférence du Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur sur l'arbitrage d'investissement international, Kuala Lumpur, Malaisie, 10-11 mars 2016.
- Modérateur, *The Exploration and Exploitation of Resources in Areas under National Jurisdiction*, conférence sur les ressources naturelles et le droit de la mer, Georgetown University Law Center, 7 décembre 2015.
- *Recognition and Enforcement of Investment Treaty Awards*, quatrième assemblée de haut niveau sur le rôle du pouvoir judiciaire dans l'arbitrage commercial international, coorganisée par le Département du droit international de l'Organisation des États américains, tenue à Castries, Sainte-Lucie, 23-24 octobre 2014.
- *Trans-boundary Disputes Involving Oil and Gas*, conférences lors des séminaires de 2013-2014 sur le développement international du pétrole et du gaz, tenues à l'Institut du droit international, Washington, D.C., États-Unis.
- *The Inherent Jurisdiction of ICSID Tribunals*, présentation lors de la cinquième conférence annuelle sur l'arbitrage portant sur les traités d'investissement, Washington, D.C., États-Unis, 5 avril 2011.